

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 MAI 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRESENTAZIONE DI U CARTULARE "PUVERTÀ È
VULNERABILITÀ SUCIALE IN L'EPCI DI CORSICA"**

**PRÉSENTATION DU DOSSIER "PAUVRETÉ ET FRAGILITÉ
SOCIALE DANS LES EPCI DE CORSE"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération en date du 17 décembre 2020, la Collectivité de Corse a voté la réalisation d'une étude menée conjointement par les services de la Collectivité de Corse, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques de Corse (INSEE) et l'Etat, assisté de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse (DRJSCS).

Un représentant de Corsica Statistica a également participé à l'ensemble des travaux.

L'objectif de cette étude est d'analyser la pauvreté et ses caractéristiques au sein des 19 intercommunalités de Corse, et d'évaluer les premiers impacts socio-économiques de la crise sanitaire en cours.

Parallèlement aux mesures d'urgence et au plan de relance économique déployés par la Collectivité de Corse, cette analyse permet ainsi de disposer d'indicateurs fiables au service commun « di pianu di lotta contr'a precarità è a puvertà » de la Collectivité de Corse et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté de l'État, afin d'adapter la mobilisation des ressources publiques au niveau de chacun des territoires.

La géographie, l'économie, et la démographie des territoires conditionnent en effet les facteurs de résilience ou de vulnérabilité qui leur sont propres et qui justifient la mise en œuvre de mesures ciblées en fonction de leurs spécificités.

S'agissant des principaux éléments de l'étude, on relève tout d'abord que 18,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en Corse en 2018, soit quatre points de plus qu'au niveau national.

Ce taux de pauvreté varie cependant fortement entre les intercommunalités de l'île. Il culmine dans la plaine orientale, avec un maximum de 29 % dans la communauté de communes de l'Oriente, et en Balagne.

À l'inverse, les trois intercommunalités d'Aiacciu et de sa périphérie (Celavu-Prunelli ; Pieve de l'Ornano et du Taravu) présentent des taux inférieurs à 15 %.

Une des spécificités insulaires vient de la pauvreté des retraités qui est supérieure dans l'île à la pauvreté des actifs. Dans certaines intercommunalités rurales, ils sont même plus nombreux que les actifs pauvres (Spelunca-Liamone et de Pasquale Paoli).

Les familles monoparentales font également partie des publics les plus exposés à la

pauvreté, suivies par les personnes seules.

Par ailleurs, les couples avec enfant le sont davantage que ceux qui n'en ont pas.

On constate ainsi qu'un enfant sur quatre vit ainsi dans une famille pauvre (24 % des enfants corses, soit trois points de plus que sur le territoire national).

Le taux de pauvreté des enfants varie du simple au quadruple selon les territoires, de 10 % dans le Celavu-Prunelli à 41 % dans l'Oriente.

S'agissant du taux de pauvreté des actifs insulaires (15 %), il est supérieur de deux points au taux national (13 %).

Cette situation est liée essentiellement, pour les salariés, à des temps de travail annuels très faibles.

C'est dans la communauté de communes de l'Oriente que le taux de pauvreté des actifs est le plus élevé puisqu'un salarié sur deux perçoit un bas salaire.

S'agissant des travailleurs indépendants corses, ils représentent un actif sur cinq et sont particulièrement exposés à la pauvreté, puisqu'elle touche 26,5 % d'entre eux contre 18,3 % au niveau national. Ils ont ainsi un poids important dans la pauvreté, notamment dans la communauté de communes de Calvi-Balagne (1 personne sur 6).

Enfin, les prestations sociales permettent à 7 % des insulaires de sortir de la pauvreté. En effet, avant la redistribution opérée par les impôts et les prestations sociales, le taux de pauvreté est de 25,5 % (contre 21,5 % au niveau national).

Les effets de la crise sur l'économie territoriale

Du fait de son orientation touristique, la Corse est le territoire connaissant la plus forte baisse d'activité.

Un quart des habitants déclarent ainsi une baisse de revenu à la suite du premier confinement, et ce sentiment de dégradation de la situation financière est plus fréquent au sein des ménages les moins aisés.

L'ampleur du choc entraîné par la pandémie et les restrictions sanitaires varie cependant selon la structure économique et démographique des intercommunalités.

Dans les territoires ruraux où les retraités représentent une part importante, la baisse de revenu des ménages est moindre.

Les EPCI urbains et péri-urbains connaissent également des effets moindres en raison de leur forte proportion d'emplois publics.

Dans le secteur privé, la baisse des heures rémunérées par les entreprises est deux fois supérieure à la moyenne nationale, atteignant le quart des heures dans les territoires touristiques de Calvi-Balagne et du Sud-Corse. Elle découle des non-recrutements, du recours au chômage partiel, du raccourcissement des contrats de travail et de la suppression d'heures complémentaires liés à la chute d'activité.

Les baisses estimées des heures rémunérées dans les intercommunalités de Corse varient de 16,9 % à 24,5 % selon les territoires, soit a minima sept points de plus que la moyenne nationale. Si toutes les intercommunalités sont donc touchées, celles de Calvi-Balagne et Sud-Corse connaissent respectivement une baisse de 24,5 % et 23,3 % d'heures rémunérées. Ce ralentissement est également important dans les communautés de communes de l'Alta Rocca, du Spelunca-Liamone et de l'Île-Rousse Balagne.

Cette baisse des heures rémunérées est donc en lien étroit avec le poids des activités d'hébergement / restauration ou avec la compatibilité des métiers au télétravail.

Également, les indépendants insulaires sont aussi plus exposés : 95 % des artisans, commerçants et chef d'entreprises n'ont pu télétravailler lors du premier confinement, contre 78 % au niveau national. Leur poids important dans les secteurs touchés par la crise est un facteur de fragilité supplémentaire.

Typologie sur les caractéristiques de la pauvreté

Il a été décidé de créer une typologie regroupant les intercommunalités selon leur pauvreté structurelle et leur exposition économique à la crise induite par la situation sanitaire.

Pour cela, neuf indicateurs quantitatifs ont été retenus :

- le taux de pauvreté,
- la part de personnes vivant dans un ménage pauvre dont l'activité constitue le premier revenu,
- la part de personnes pauvres vivant dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus,
- la part de personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA ou de l'AAH,
- la part de salariés à bas salaires,
- la part d'indépendants à bas revenu dans la population,
- la part de retraités dans la population,
- la part d'emplois publics dans l'emploi salarié et la baisse des heures rémunérées par les entreprises entre mars à décembre 2019 et 2020.

L'analyse a conduit à conserver trois axes représentant respectivement la fréquence des bas revenus, l'opposition entre activité et retraite et l'opposition entre recours aux minima sociaux et baisse des heures rémunérées. Cette classification permet ainsi de distinguer 5 groupes d'EPCI :

Les zones touristiques exposées aux conséquences de la crise

Les communautés de communes de Balagne, celles de l'Alta Rocca, du Sartenais Valinco Taravo, du Sud Corse et du Nebbiu - Conca d'Oro, à forte orientation touristique, rassemblent 21 % de la population territoriale.

Elles sont les plus touchées par le choc d'activité de 2020, mesuré par la chute des heures rémunérées par les entreprises. Le taux de pauvreté y est supérieur, particulièrement en Balagne.

De plus, les personnes pauvres y sont majoritairement des actifs. Leur situation pourrait donc se dégrader via la baisse des revenus du travail ou de remplacement (allocations chômage). Bas salaires et indépendants à bas revenus y sont en effet sur-représentés, au contraire des bénéficiaires de minimas sociaux.

Les EPCI à orientation agricole marqués par la pauvreté

Dans les communautés de communes de l'Oriente, de la Castagniccia-Casinca, de la Costa-Verde et du Fium'orbu Castellu, qui représentent 13 % de la population Corse, le taux de pauvreté est très élevé (4 des 5 taux les plus hauts). Les bas salaires y sont surreprésentés, notamment dans l'agriculture, et les minima sociaux plus fréquents qu'au niveau du territoire Corse.

Elles se distinguent également par une moindre part d'emploi public. Modérément affectées par la baisse d'activité, leur vulnérabilité tient à leur niveau élevé de pauvreté. Ainsi, même une légère aggravation de la situation pourrait entraîner une plus grande précarité.

Les territoires urbains stabilisés par l'emploi public

Ce groupe se compose des deux communautés d'agglomérations ainsi que des communautés de communes de Marana-Golo et du Centre Corse.

Il est de loin le plus peuplé puisqu'un habitant sur deux de l'île y réside.

Il se distingue par des revenus d'activités plus élevés et par une moindre part de retraités dans la population. Enfin, l'emploi public y représente une part importante.

Les revenus d'activité sont ainsi tirés vers le haut par la présence d'administrations et de plus grandes entreprises, ce qui limite la pauvreté des actifs.

L'exposition de ces territoires aux conséquences de la crise resterait donc contenue, même si du fait de leur taille une grande part des personnes pauvres y résident.

Les intercommunalités rurales âgées

Cet ensemble de trois EPCI est composé des communautés de communes du Spelunca-Liamone, de Pasquale Paoli et du Cap Corse, soit 6 % de la population insulaire.

Il se caractérise par une part importante de retraités dans la population et au sein des personnes pauvres. Un tiers de la population est retraitée et une personne pauvre sur cinq vit dans un ménage dont le référent est âgé de 75 ans ou plus.

Le niveau de pauvreté y est supérieur au niveau du territoire Corse, mais les restrictions sanitaires devraient y avoir moins d'impact qu'ailleurs en raison du poids moindre des revenus d'activité.

Les espaces résidentiels autour d'Aiacciu peu exposés

Ce groupe comprend les deux communautés de communes du Celavu-Prunelli et de la Pieve de l'Ornano et du Taravu soit également 6 % de la population territoriale.

Elles se distinguent principalement par une pauvreté monétaire moins fréquente que dans le reste de l'île. La rive sud du golfe d'Aiacciu, abrite plutôt des actifs mieux rémunérés qu'ailleurs, travaillant souvent à Aiacciu, et des retraités. Le taux de pauvreté y est nettement inférieur au reste du territoire.

La part élevée de personnes pauvres vivant dans un ménage dont le référent est âgé de 75 ans ou plus reflète le poids des retraités dans ces territoires.

Ces territoires sont ainsi globalement moins exposés aux conséquences de la crise.

Les constats de cette étude devront permettre d'adapter les politiques publiques aux spécificités de chaque territoire Corse.

En effet, identifier les territoires qui ont été le plus fragilisés et les caractéristiques de leur population constitue une aide à la décision en termes d'orientations des politiques menées par la Collectivité de Corse afin de poursuivre les efforts permettant d'atténuer les impacts de la crise.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.